

L'Auvergne en ACTES

Pourquoi l'Auvergne s'engage dans la coopération européenne ?



Ce n'est pas la géographie de l'Auvergne qui la tourne naturellement vers l'Europe, mais sa volonté d'agir au cœur de l'Europe. Bien qu'éloignée des frontières européennes, l'Auvergne a pris une dimension européenne en s'impliquant dans des projets de coopération avec d'autres territoires européens.

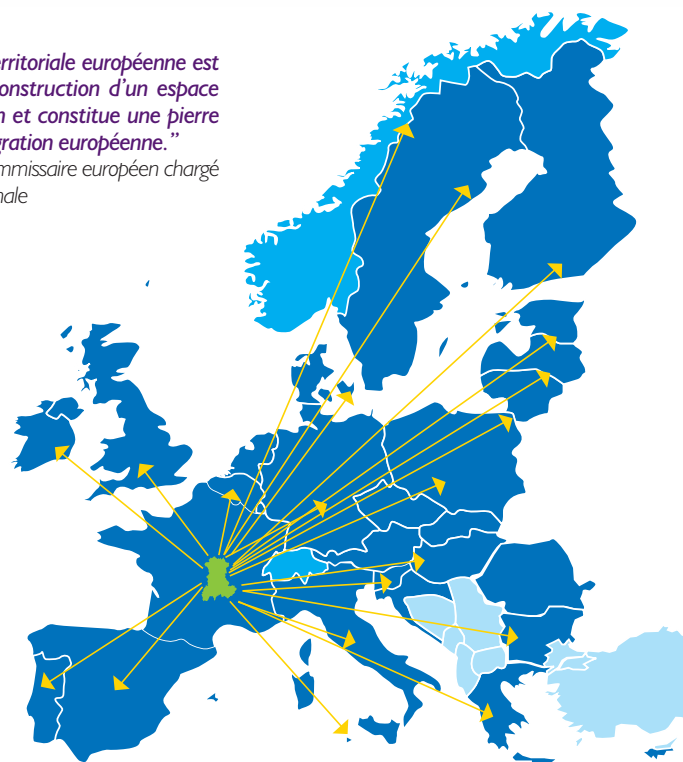
Si la solution existe déjà chez notre voisin, pourquoi la réinventer alors qu'il suffit de s'en inspirer ? Autrement dit : inutile de réinventer la roue chacun de son côté ! C'est pourquoi, depuis plus de 20 ans, les Européens coopèrent ensemble pour abattre les frontières et construire une Europe toujours plus unie. La coopération se définit comme travailler ensemble et entretenir des relations entre Européens. Puisque des régions européennes ont des situations similaires et peuvent rencontrer les mêmes difficultés, il est logique qu'elles se réunissent pour mutualiser les solutions à leurs problèmes.

La Région a fait le choix de s'ouvrir à l'Europe, en échangeant des idées sur des thématiques prioritaires, en créant des réseaux, en bâtissant des liens avec d'autres régions d'Europe, afin de rester à la pointe de l'innovation pour s'assurer une croissance durable. La coopération permet à la Région de retirer tous les bénéfices liés aux échanges avec ses partenaires, mais aussi de rayonner en Europe.

La coopération européenne en Auvergne

"La coopération territoriale européenne est au centre de la construction d'un espace européen commun et constitue une pierre angulaire de l'intégration européenne."

Johannes Hahn, Commissaire européen chargé de la politique régionale



Qu'est-ce que la coopération territoriale européenne ?

La Coopération Territoriale Européenne constitue le 2nd objectif de la politique régionale de l'Union Européenne, qui vise à développer le niveau de vie des régions d'Europe de façon harmonieuse, afin d'équilibrer le territoire de l'UE car les écarts restent importants entre les Etats membres, et même au sein de ceux-ci.

Les programmes de coopération territoriale permettent d'échanger des bonnes pratiques et d'apporter des réponses stratégiques coordonnées, dans des zones ayant une cohérence territoriale et entre des régions moins expérimentées avec celles plus avancées. Riche ou pauvre, fondateur ou dernier entré, tous les membres de l'UE ont leur pierre à apporter à l'édifice Europe.

Au-delà des échanges et donc de l'augmentation des connaissances en Europe, la coopération accroît le sentiment d'appartenance à l'UE. En effet, le travail en partenariat crée des liens et la dimension interculturelle des projets oblige à comprendre et à s'ouvrir à l'autre.



Comprendre les programmes de coopération territoriale européenne

Il existe 3 types de coopération, tous appelés « Interreg » : transfrontalière (Interreg A), transnationale (Interreg B), et interrégionale (Interreg C). Depuis 2014 et jusqu'en 2020, ces programmes en sont à leur 5^{ème} génération.

La coopération transfrontalière permet aux régions séparées par une frontière de travailler ensemble à effacer les frontières. En France métropolitaine, il existe 9 programmes « Interreg A », mais l'Auvergne ne peut naturellement participer à aucun d'entre eux, en raison de sa situation géographique centrale.

La coopération transnationale offre des zones plus vastes que le long des frontières, pour que les régions puissent promouvoir une meilleure intégration à travers les régions européennes. En France, il existe 7 programmes dont « Interreg B SUDOE » auquel l'Auvergne peut participer.

Ce programme permet à des acteurs régionaux du Portugal, de l'Espagne, de Gibraltar et du Sud-Ouest de la France de contribuer à ce que le Sud-Ouest européen atteigne les objectifs des stratégies de l'UE en matière de croissance, d'emplois et de développement durable. Pour la période 2007-2013, 7 projets SUDOE ont impliqué un partenaire voire un chef de file auvergnat.

Plus d'info sur : www.interreg-sudoe.eu

La coopération interrégionale permet aux 28 pays de l'UE, plus la Norvège et la Suisse de travailler en réseau. Le programme « Interreg Europe » (anciennement Interreg IV C) commun à toute la zone, a pour objectif d'améliorer l'efficacité des politiques de développement régional, de contribuer à la modernisation économique du territoire européen et d'accroître sa compétitivité grâce à des échanges de bonnes pratiques. Une bonne pratique est une initiative qui a déjà prouvé son efficacité, grâce à des résultats mesurables pour l'accomplissement d'un objectif spécifique, transférable dans une autre région. Pour la période 2007-2013, l'Auvergne a été partenaire de 9 projets Interreg IV C, dont 2 en tant que chef de file.

Plus d'info sur : www.interreg4c.eu (en anglais).



3 questions à...

Thomas Ducloutier, Chef de la coopération européenne au Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne

Comment le CRDTA s'est-il lancé dans des projets européens ?

Quand le Conseil régional est devenu chef de file de FUTOURISM, le CRDTA est naturellement venu en appui de la Région. C'était une 1^{ère} expérience pour nous et, associés de près à la coordination du projet, nous avons acquis les compétences nécessaires pour nous lancer à notre tour.

Partenaire ou chef de file, ça change quoi ?

Le chef de file contribue le plus à la création du projet, puis en assure la coordination et la responsabilité juridique. Il est aussi l'interface entre les partenaires et les instances européennes. C'est un rôle exigeant, mais il permet de peser sur le devenir du projet, et les liens qui se créent entre les partenaires et le chef de file sont très forts.



Qu'est-ce que vos projets de coopération vous ont apporté ?

Nos projets nous ont permis, grâce à l'échange de bonnes pratiques, d'améliorer les stratégies de développement touristique en Auvergne. La démarche Nattitude, qui concerne les hébergements touristiques, en a été enrichie. Par ailleurs, les partenariats qui se créent autour de ces projets sont durables. Nous avons noué des relations très fortes avec l'Agence de développement Mura de Slovaquie ou la Fondation Grand Paradis en Italie, avec qui nous avons développé de nouvelles collaborations, sur l'emploi ou la responsabilité sociale des entreprises touristiques. Enfin, ces projets ont également apporté quantité d'idées nouvelles aux équipes qui y ont participé, ce qui a accru la capacité d'expertise du CRDTA au bénéfice des territoires d'Auvergne.

www.pro.auvergne-tourisme.info

Les débuts de la coopération européenne en Auvergne

Le Conseil régional d'Auvergne s'est lancé pour la 1^{ère} fois dans une expérience de coopération interrégionale, en tant que chef de file, en saisissant l'opportunité offerte par le projet Interreg III C "FUTOURISM" en 2006. Pendant 2 ans, ce projet a développé le tourisme en intégrant les principes du développement durable, avec 4 partenaires européens.

Séverine Reynès, Chef du Service Europe au Conseil régional, revient sur l'aventure FUTOURISM : "C'est très intéressant et enrichissant de travailler avec des partenaires étrangers, parce que cela nous ouvre l'esprit humainement et

aussi sur les modes de fonctionnement des autres pays de l'UE. Toute cette expérience acquise grâce à FUTOURISM, nous l'avons mise à profit dans le montage des dossiers pour le programme Interreg IV, et nous sommes maintenant pleinement confiants pour stimuler les initiatives de coopération européenne sur le territoire auvergnat, car nous maîtrisons le savoir-faire!". Depuis, la culture européenne de la Région s'est développée au fil des projets.

Ce projet marque les débuts de la coopération européenne pour le Conseil régional et aussi pour le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne (CRDTA), partenaire fortement impliqué, en tant qu'expert tourisme. Depuis, le CRDTA est devenu chef de file et partenaire de plusieurs projets Interreg IV C ! Cela montre bien la dynamique créée, propageant ainsi la volonté et la capacité à mener des coopérations européennes.





IMMODI l'E-administration au service des régions rurales et de montagne



Inspiré par un précédent projet "Digital Mountain", IMMODI a développé l'échange de services d'E-administration et d'E-santé dans les régions de montagne et rurales, afin de surmonter l'enclavement et d'améliorer les conditions de vie des citoyens européens. Chacune des régions participantes a développé un plan d'action définissant les axes méthodologiques, techniques et financiers pour la mise en œuvre des meilleures pratiques importées après la conclusion du projet. Ce projet est dit de "capitalisation", c'est-à-dire qu'il consolide des bonnes pratiques identifiées, en les transférant dans des politiques régionales,

par l'adoption de plans d'action. Il a d'ailleurs obtenu le label "Fast track" de la Commission européenne.

L'Auvergne s'est inspirée de 3 régions partenaires pour écrire son plan d'action Très Haut Débit : la Région de Kainuun en Finlande, la Basilicata en Italie et le Comté de Badajoz en Espagne. À l'inverse, l'Auvergne a aussi exporté ses bonnes pratiques, dont les Points Visio-Public et les Téléc centres de CyberCantal, transférés dans les régions de l'Estrémadure en Espagne et de Blekinge en Suède.

Plus d'info sur : www.interreg-immodi.net

RTF la télémédecine comme réponse au défi démographique

L'accès à des soins de qualité pour tous les citoyens est une priorité au niveau européen. Au-delà des bénéfices directs aux usagers et aux professionnels de santé, il s'agit d'un enjeu territorial pour l'attractivité et la compétitivité des régions, confrontées au défi démographique et au problème de désertification médicale, mais également d'un enjeu économique pour les entreprises.

C'est pourquoi la Région est devenue partenaire du projet RTF (Forum Régional de Télémédecine), ciblé sur l'identification, l'analyse et le transfert des bonnes pratiques relatives à l'utilisation de la télémédecine.

Des experts auvergnats des mondes médical, économique et universitaire ont été mobilisés lors des rencontres européennes, ainsi que pour le développement des guides de bonnes pratiques. L'Auvergne a appris des initiatives développées chez ses 8 partenaires et 2 projets auvergnats ont pu se développer grâce à l'échange d'expériences entre les partenaires RTF.



Le Centre Hospitalier de Moulins-Yzeure a tiré les leçons du projet de télémédecine de l'hôpital d'Odense au Danemark pour mettre en place Hospitadom, un suivi à domicile des personnes atteintes de maladies pulmonaires obstructives chroniques. Cardiauvergne (réseau de suivi des insuffisants cardiaques) a trouvé des financements grâce aux échanges nés de RTF.

Plus d'info sur : www.regional-telemedicine.eu

Parole d'élus...

Jean-Michel Guerre,
Vice-président de la
Région Auvergne en
charge des territoires
et des politiques
contractuelles



En quoi s'ouvrir à l'Europe est devenu indispensable pour une collectivité ?

Les situations de crise poussent au repli sur soi, ce qui est vrai pour les individus l'est aussi pour les collectivités. Il faut résister à cette tentation car nombre de réponses nécessitent des analyses au niveau européen. Les collectivités territoriales doivent donc s'ouvrir, participer et suivre de près les politiques européennes ne serait-ce que pour préparer leur propre avenir.

Pourquoi aborder des thématiques prioritaires comme la télémédecine ou le E-gouvernement via des projets européens ?

La télémédecine et le E-gouvernement sont deux sujets sur lesquels la Région a décidé de s'impliquer. En effet, ces deux thématiques répondent à des besoins de nos populations auxquels les NTIC apportent des réponses. Par exemple la télémédecine permet à un médecin généraliste en zone rurale de conforter ou préciser un diagnostic très rapidement. Le patient est ainsi mieux et plus vite traité.

Quelles sont les priorités à aborder pour l'Auvergne à l'avenir ?

Nous avons beaucoup de choses à apprendre des échanges avec d'autres régions européennes. C'est vrai du rapport agriculture-tourisme-environnement en zone de montagne, c'est vrai de la gouvernance entre territoires, c'est vrai pour le rapport université-recherche-développement économique ...

FIN-EN ou comment faciliter l'utilisation d'outils d'ingénierie financière



FIN-EN vise le recensement et l'analyse des initiatives de 13 régions et/ou Etats européens partenaires, afin d'établir une méthodologie facilitant la propagation et simplifiant la mise en œuvre d'outils d'ingénierie financière. Celle-ci intervient lorsque la

subvention seule n'est pas pleinement adaptée et qu'il existe des défaillances sur le marché. Concrètement, c'est un moyen de financement qui assure le renouvellement des fonds publics et qui génère un effet levier auprès des investisseurs.

La Région Auvergne est précurseur, car elle est la 2^{ème} région française à avoir mis en place le dispositif européen JEREMIE, en 2009. En étant partenaire de ce projet, l'Auvergne va acquérir une plus grande expertise en matière d'ingénierie financière, nécessaire pour la prochaine programmation européenne 2014-2020.

Plus d'info sur : www.fin-en.eu

Projets Interreg mode d'emploi

Chaque programme lance des appels à projets, en fixant des objectifs prioritaires. Ils permettent de financer un large éventail de projets, afin de partager des solutions en matière de développement des TIC, de protection de l'environnement, de valorisation du patrimoine ou encore de développement des services en zones rurales.

Les entités ayant une idée de projet répondant aux priorités de l'appel doivent alors se constituer en partenariat européen cohérent. Une grande diversité de partenaires travaille à des projets de coopération : régions, départements, communes, ONG, Universités, centre de recherches, les consulaires... Leur point commun ? Être des organismes publics ou assimilés au public, ainsi que des organismes privés à but non lucratif. En effet, les organismes privés à but lucratifs sont exclus de ces programmes, ce qui interdit aux entreprises de postuler directement.

Le partenariat présente son idée de projet (en décrivant son objectif global, le partenariat, les activités prévues, les résultats attendus et bien sûr son budget).

Traditionnellement, les activités sont divisées en 3 composantes : gestion du projet, communication et dissémination des résultats et échanges d'expériences.

La mutualisation d'expériences et les transferts de bonnes pratiques constituent le cœur du projet. Ils se traduisent par des activités de réseaux (conférences, ateliers, visites d'études...).

Ces projets produisent des résultats tels que des recommandations politiques, des guides de bonnes pratiques, des plans d'action, mais l'investissement est finançable uniquement dans des projets de coopération transfrontalière, dont l'Auvergne est exclue.



Crédit photo : CE

Une fois le projet approuvé, les partenaires disposent d'un co-financement FEDER. Actuellement, ce co-financement va de 50 % (pour les régions les plus riches) à 85 % (pour les plus démunies).

Les partenaires français bénéficient d'un co-financement de 75 %. Chaque partenaire doit apporter le reste du budget, créant ainsi un effet levier. La valorisation du temps de travail représente un élément attractif, mais attention, car les sommes sont dépensées avant d'être remboursées, ce qui implique d'avoir la trésorerie nécessaire à la réalisation du projet !

Ainsi, en Auvergne, 10 partenaires ont été ou sont encore impliqués dans 17 projets de coopération (7 SUDOE et 10 Interreg C) depuis 2006.

Pour vous orienter dans vos démarches, contactez Charlotte Legrand, Chargée de mission Programmes européens de coopération au Conseil régional : c.legrand@cr-auvergne.fr

Et aussi...

la coopération des territoires ruraux

La politique européenne de développement rural, à travers sa méthode de développement local "LEADER" (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), encourage les Groupes d'Action Locale (GAL) à coopérer entre eux, ou avec un groupe partageant une approche similaire dans une autre région, dans un autre Etat européen, voire un pays hors de l'UE. La coopération permet aux zones rurales de développer une dynamique de territoire.

De l'échange de jeunes à la valorisation des territoires volcaniques, en passant par un itinéraire culturel sur les traces de Stevenson, ou encore un marché international des produits locaux, **60 projets de coopération européenne LEADER ont vu le jour en Auvergne.** Le Réseau Rural Auvergne vous aide dans vos projets :

www.reseaurural-auvergne.fr

3 questions à... Hélène Ribeau, Déléguée Générale de Cybermassif

Pourquoi vous être lancée dans le projet CYBERSUDOE ?

Le programme SUDOE nous a permis de monter le projet Cybersudoe, dans un double objectif : partager et mutualiser les connaissances et compétences sur la diffusion des usages TIC au sein de l'espace SUDOE ; et valoriser l'espace Massif Central dans la zone SUDOE.

Que vous a apporté ce programme européen ?

Ce programme nous a permis de connaître les outils utilisés et les actions mises en place par les

partenaires espagnols et portugais dans le domaine de la diffusion des usages TIC auprès des TPE/PME. Nous avons en effet recensé environ 100 bonnes pratiques dans différents pays européens.

La définition d'une charte d'accompagnement des entreprises aux usages numériques a permis d'homogénéiser sur la zone SUDOE nos méthodes d'accompagnement des entreprises.

Enfin, ce programme nous a permis d'élargir nos actions et d'initier un nouveau réseau de diffusion des usages TIC à l'échelle européenne.

Et après ?

La réussite de ce projet nous amène à poursuivre cette initiative via le nouveau projet CYBER-SUDOE'INNOV, qui prévoit, avec l'accord de l'ensemble des partenaires, la création d'une nouvelle association CYBERSUDOE dont l'objectif serait la mutualisation des outils et le partage de connaissances sur les TIC.



Les projets de coopération européenne en Auvergne de 2007 à 2013

INNOVATION



interreg-immodi.net



regional-telemedecine.eu



fin-en.eu



business2nature.eu



icerproject.eu



cesr-project.eu



padima.org



danteproject.eu



interreg-sudoe.eu

ENVIRONNEMENT



eco-arq.eu



lociiacobi.eu



equustur.net

DÉVELOPPEMENT DURABLE URBAIN



futureforest.eu



ecotechsudoe.eu

ACCESSIBILITÉ



cybersudoe.eu

